

Annexe A - Point sur les domaines d'action et les Country Packages

Les membres du FCLP se sont engagés à travailler conjointement en vue d'accélérer et d'intensifier les politiques axées sur six domaines d'action, lesquels couvrent les principaux changements systémiques nécessaires pour atteindre l'objectif d'arrêt et d'inversion de la déforestation en 2030. En 2023 et 2024, des groupes de travail et des initiatives politiques dirigés par des membres ont été formés sur REDD+ et les marchés du carbone ; l'écologisation de la construction et le bois durable ; les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que la dette et la nature. Des Country Packages pour les forêts, le climat et la nature ont également été élaborés.

En 2025, les membres du FCLP devront traduire ces agendas politiques en actions et continuer à augmenter le niveau d'ambition des politiques afin d'obtenir les changements systémiques nécessaires. Il faudra à cette fin créer et développer des partenariats et des initiatives, y compris avec des acteurs non étatiques, ainsi que mettre en place des communautés de pratique.

Domaine d'action n° 1 : Collaboration internationale sur l'économie durable des forêts et de l'utilisation des terres.

Les liens entre le système commercial mondial et les résultats forestiers, notamment la déforestation et l'utilisation durable des terres, sont complexes et largement débattus. Les membres du FCLP se sont concentrés sur la manière dont les objectifs commerciaux et forestiers peuvent se renforcer mutuellement, notamment en encourageant des pratiques d'utilisation durable des terres ainsi qu'en créant des marchés pour les produits de base légaux et exempts de déforestation. Les membres ont également manifesté leur intérêt pour une évolution vers des bioéconomies circulaires et fondées sur la nature. Il s'agit notamment d'adopter des modèles de développement qui encouragent la protection, la gestion durable ainsi que la restauration des forêts.

Initiative : L'écologisation de la construction grâce au bois durable

Direction conjointe : Canada, France, Kenya

À l'occasion de la COP28, 17 pays se sont engagés à faire progresser les politiques et les approches qui soutiennent les constructions à faible émission de carbone, ainsi qu'à accroître l'utilisation de bois provenant de forêts gérées durablement dans l'environnement bâti. Cliquez ici pour consulter [la déclaration](#) qui a été lancée lors de l'événement de la présidence de la COP28 sur la construction durable.

Le groupe de travail élabore actuellement des actions dans les domaines suivants :

1. Accroître la capacité des systèmes de surveillance des forêts afin de faciliter l'exploitation durable du bois destiné au secteur du bâtiment et de la construction ;
2. Élaborer des orientations visant à inclure le bois et les matériaux d'origine biologique dans la rédaction des codes ;
3. Améliorer la compréhension et les conseils partagés sur les meilleures pratiques en matière d'utilisation du bois durable dans la politique des marchés publics ;

4. Modifier la perception des secteurs public et privé à l'égard des matériaux à base de bois ou d'origine biologique dans la construction ;
5. Faciliter les investissements et l'accès aux fonds pour accélérer l'utilisation du bois durable dans la construction ; et
6. Renforcer la collaboration et le partage d'informations entre les secteurs afin de mieux faciliter la transformation sectorielle.

Notez que les membres sont en train de développer un axe de travail sur le commerce des produits de base exempts de déforestation.

Domaine d'action n° 2 : Mobiliser les fonds publics et ceux des donateurs pour soutenir la mise en œuvre

Les financements publics et ceux provenant d'autres donateurs continuent de jouer un rôle essentiel en aidant les pays à faible revenu à réduire la déforestation, à accroître la restauration des paysages forestiers et à assurer la résilience des écosystèmes. Bien que la tendance soit à l'augmentation des engagements des donateurs, collectivement, ces engagements n'ont pas répondu à l'ampleur de la demande, ni à l'ensemble des besoins. Les travaux doivent notamment viser à définir des voies crédibles pour combler le déficit annuel de 130 milliards de dollars en matière de financement des forêts, en faisant appel à toutes les formes de financement ; d'exploiter la puissance des mécanismes de financement innovants tels que les marchés du carbone, le paiement des services écosystémiques et l'échange dette-nature ; et de réorienter les subventions néfastes et les autres incitations qui favorisent la déforestation.

Initiative : Instruments de la dette et approches en faveur de la nature

Direction conjointe : Colombie et États-Unis

La Colombie et les États-Unis dirigent les travaux sur l'action accrue nécessaire pour soutenir les pays qui souffrent d'une triple crise : le fardeau d'une dette insoutenable, l'escalade des coûts associés aux chocs climatiques et à la transition, ainsi que les effets économiques négatifs du changement climatique et de la perte de biodiversité. Dans le contexte d'une action accrue sur la dette et la nature ces dernières années (lancement du groupe de travail sur l'amélioration du crédit, lancement de la Revue mondiale d'experts sur la dette, la nature et le climat, etc.), les membres du FCLP cherchent à accroître et à maintenir l'intérêt politique pour l'exploration de mécanismes de financement innovants pour les forêts. Dans le cadre de ce travail, John Podesta et le ministre Muhamad ont convoqué les ministres des Finances, les agences de notation, le FMI et les ONG autour des objectifs suivants :

1. Accroître la prise en compte de la nature dans les évaluations de la viabilité de la dette du FMI.
2. Accroître la reconnaissance de l'importance de la nature dans la résilience nationale dans le cadre des méthodologies des agences de notation.
3. Renforcer les capacités, via le partage d'informations, l'extension de l'assistance technique, le soutien à la préparation et les boîtes à outils, de sorte que les membres puissent comprendre leurs options et la manière de catalyser l'utilisation des instruments de la dette pour la nature.

Domaine d'action n° 3 : Modifier le système de financement privé

Les incitations financières et économiques s'opposent à la préservation des forêts dans une proportion d'environ 40:1. La reconnaissance des risques financiers liés au climat dans le secteur des forêts et de l'utilisation des terres, ainsi que l'intérêt d'investir dans des solutions climatiques basées sur la nature, n'ont commencé que très récemment à pénétrer le courant dominant du secteur financier (p. ex. [GFANZ](#), [Forest Investor Club](#), [Engagement pour l'élimination de la déforestation due aux produits agricoles de base](#), [IFACC](#)), y compris les régulateurs financiers (p/ex. le [NGFS](#), [Coalition des ministres des Finances](#)). L'objectif de stopper et d'inverser la perte de forêts et la dégradation des sols tout en assurant un développement durable et en promouvant une transformation rurale inclusive ne peut être atteint sans réduire les incitations à nuire et sans aligner les portefeuilles financiers sur la déclaration des dirigeants de Glasgowⁱ. Il apparaît actuellement que la plupart des institutions financières n'ont pas de politique en matière de risque forestier couvrant leurs prêts et leurs investissements. Pour la seule année 2022, Forest 500 a estimé que les institutions financières privées avaient fourni 6,1 milliards de dollars aux entreprises les plus susceptibles de favoriser la déforestation tropicale par le biais de la production de matières premières agricolesⁱⁱ.

Ce domaine d'action doit encore être mis en œuvre par les membres du FCLP.

Domaine d'action n° 4 : Soutenir les initiatives des peuples autochtones et des communautés locales

Les membres ont priorisé la réduction des menaces de déforestation dans les territoires des PA et des CL, ainsi que l'accélération de la reconnaissance des droits des PA et des CL à posséder et à gérer leurs terres, leurs territoires et leurs ressources - en réalisant et en garantissant ces droits de manière permanente. Il s'agit notamment d'adopter une approche inclusive et fondée sur les droits en matière de conservation des forêts, de travailler avec les PA et les CL en tant que partenaires pour étendre la protection des écosystèmes naturels dans le respect de leurs droits, de leurs connaissances et de leurs moyens de subsistance, et de veiller à ce que les communautés locales aient un accès direct au financement.

Soutenir les peuples autochtones et les communautés locales

Direction conjointe : Norvège et Pérou

Les membres du FCLP ont développé une plateforme de soutien aux peuples autochtones et communautés locales dans l'action forestière pour le climat, en collaboration avec d'autres gouvernements, des dirigeants autochtones et des donateurs. Le groupe doit atteindre deux objectifs principaux :

1. Action politique au niveau national : D'ici 2030, la Plateforme devra avoir aidé au moins six pays forestiers tropicaux¹ pour qu'ils progressent dans : (1) le changement des politiques pour renforcer les droits de tenure forestière et assurer une voie vers zéro déforestation et zéro violence dans les territoires des PA et des CL, et/ou (2) la réorientation ou l'augmentation des

flux financiers vers des résultats plus positifs pour les PA et les CL, et/ou (3) le développement et le renforcement de modèles de gouvernance climatique² plus inclusifs au niveau national/régional.

2. Action politique au niveau mondial : Entre 2024 et 2030, la Plateforme a régulièrement contribué à accroître l'attention politique de haut niveau sur les questions relatives aux PA et aux CL soulevées par les organisations de PA et de CL ainsi que par les pays membres du FCLP, en utilisant les opportunités régionales et géopolitiques pour influencer la prise de décision et les agendas politiques (y compris ceux des donateurs).

En pratique, cela signifie rassembler des partenaires autour des priorités des pays forestiers tropicaux et des dirigeants autochtones et travailler ensemble sur un engagement politique mondial lors de la COP30, qui voit les pays s'engager sur un nombre d'hectares à reconnaître comme territoire des PA et CL.

Domaine d'action n° 5 : Renforcer et étendre les marchés du carbone pour les forêts

De nombreux pays forestiers tropicaux ont réalisé d'importants progrès au cours de la dernière décennie ou plus en matière de REDD+ et évaluent actuellement comment s'engager stratégiquement pour maximiser l'investissement dans les résultats et les crédits de carbone forestier. Une partie de ce processus consiste à préciser comment s'engager dans les marchés du carbone volontaires et de conformité en tant que source de financement pour atteindre leurs objectifs en matière de forêts, de climat et de développement durable. Le renforcement et l'extension de ces marchés se heurtent toutefois à plusieurs défis et obstacles décrits dans la feuille de route du FCLP publiée lors de la COP28ⁱⁱⁱ. Des discussions sont en cours et il n'y a pour l'heure pas de consensus sur le rôle des différents types de crédits, tout comme sur la façon de s'assurer que ces marchés sont intègres et conformes aux objectifs de l'accord de Paris.

Renforcer et étendre les marchés du carbone pour les forêts

Direction conjointe : Ghana, Guyane, Royaume-Uni

Dans le cadre de la COP28, 15 pays ont élaboré une feuille de route qui identifie sept priorités pour le renforcement et l'élargissement des investissements dans les résultats et les crédits de carbone forestier. Cliquez ici pour consulter [la feuille de route](#) qui a été déployée lors de l'événement sur les forêts organisé par la présidence de la COP28. Cette démarche a été poursuivie lors de la COP29, 15 pays ayant lancé un appel à l'action et publié les progrès réalisés par rapport à l'engagement pris lors de la COP28. Cliquez [ici](#) pour plus de détails.

Le groupe de travail se concentre sur les domaines suivants :

1. Développer une approche globale pour augmenter la demande, et donc le prix et le volume, en s'assurant que le marché reflète l'ensemble des avantages environnementaux et sociaux de ces crédits ainsi que leurs coûts de production.

2. Connecter les membres du FCLP à l'assistance technique et aux ressources de renforcement des capacités pour soutenir la génération et l'investissement dans des résultats et des crédits de carbone forestier de haute qualité.
3. Travailler en partenariat avec tous les pays et acteurs non étatiques intéressés pour faciliter le partage des connaissances et des expériences au sein d'une large communauté sur l'avenir de REDD+.

Domaine d'action n° 6 : Partenariats et mesures incitatives pour la préservation des forêts à haute intégrité

Les forêts largement exemptes de modifications majeures - connues sous le nom de forêts à haute intégrité - représentent environ 40 % des forêts restantes. Il est largement admis que ces forêts rendent des services essentiels : piégeage du carbone, régulation du climat, préservation de la biodiversité et soutien aux moyens de subsistance. Les mécanismes actuels visant à financer la préservation des dernières forêts à haute intégrité de la planète s'avèrent insuffisants et/ou non viables pour de nombreux pays à faible revenu. De nouvelles formes d'incitations susceptibles de mobiliser les financements des secteurs public et privé sont nécessaires à grande échelle pour garantir la préservation et l'augmentation des services essentiels fournis par les forêts à haute intégrité.

Ce domaine d'action n'a pas encore été mis en œuvre par les membres du FCLP, mais un certain nombre de propositions ont été faites.

Country packages pour les forêts, le climat et la nature

[Les Country Packages pour les forêts, le climat et la nature](#) sont une approche innovante pour aider les pays à atteindre des objectifs ambitieux en matière de forêts et de climat. Les Country Packages rassemblent les gouvernements, le secteur privé, la philanthropie et les institutions multilatérales en vue d'aider à combler les lacunes critiques en termes de mise en œuvre. Ces packages incluent un soutien technique, financier et diplomatique, des investissements ainsi que des partenariats commerciaux. Leur objectif principal est de faciliter la réalisation d'objectifs ambitieux en matière de forêts, de climat et de biodiversité dans les pays en développement.

Les Country Packages sont importants parce qu'ils : a) **sont uniques** : Ils sont le reflet des structures nationales, et il n'existe donc pas de modèle ou de structure unique auquel les pays doivent adhérer. b) Ils sont **pilotés par les pays** : Ils reflètent les priorités et les besoins des pays tropicaux en développement et se fondent sur la situation et la législation nationales ; c) Ils **tiennent compte des dépendances** : Ils abordent les questions interdépendantes du changement climatique et de la biodiversité, et les pays sont aidés à mettre en place des processus de coordination interministérielle solides pour développer et mettre en œuvre les travaux afin de garantir l'appropriation totale par le gouvernement ; d) Ils **réduisent les coûts de transaction** : en rassemblant une série de donateurs et

d'investisseurs intéressés dans un modèle unique, ils simplifient l'engagement des pays forestiers tropicaux et favorisent l'efficacité et l'alignement de l'aide apportée par les partenaires.

Progrès : Actuellement, six pays ont réalisé des progrès significatifs dans leur processus d'élaboration d'un Country Package : Colombie, République démocratique du Congo (62 millions de dollars), Gabon (60 millions de dollars), Ghana (80 millions de dollars), Papouasie-Nouvelle-Guinée (100 millions de dollars), République du Congo (50 millions de dollars). D'autres pays ont exprimé leur intérêt pour ce modèle, notamment le Cambodge, le Pérou et le Sri Lanka.

Financement : Les pays d'accueil peuvent se tourner vers différentes sources pour soutenir le développement des packages. Un **Seed Fund** (fonds d'amorçage) de 115 millions de dollars a notamment été créé par la France, Conservation International, la Fondation Moore et la Fondation Walton pour soutenir à la fois la conception et la mise en œuvre des Country Packages.

ⁱ [Déclaration des dirigeants de Glasgow](#)

ⁱⁱ Forest Declaration Assessment, 2023. Summary for policy makers.

ⁱⁱⁱ [Scaling Investment in Forest Carbon Results and Credits: A Roadmap](#)